

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"  
de collecte des déchets ménagers et assimilés  
Jeudi 08 Octobre 2009 à 20 heures 30

**Présents** : Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETTCHE Sylvie, GOYHENETTCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, CANDELE Hubert, INCAGARAY Pierre, ETCHOLECU Alain, HARGOUS Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

**Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration** : CURUTCHET Xavier (représenté par MONTOLIEU Joëlle), BISCAICHIPY Maité (représentée par INCAGARAY Pierre).

**Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration** : AGUERRE Jeanne, CLAVERIE Dominique, DUHALDE Jean-Michel.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 08 Octobre 2009 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

**Décision prise par Mr le Président en vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informe le Comité Syndical des décisions suivantes :

- ***Décision n° 2008/04*** : *Marché de prestations de services d'un montant de 5 435 € HT confié à l'entreprise CITEC Environnement pour assurer la campagne 2009 de lavage des bacs Ordures ménagères.*

**1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 18/06/09 :**

Le compte rendu de la séance du 18 Juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

**2 / Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Joëlle MONTOLIEU est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

**3 / Exonération des locaux à usage industriel ou commercial :**

Monsieur le Président indique que conformément à l'alinéa 3 du III de l'article 1521 du Code Général des Impôts, il est proposé au Comité Syndical d'exonérer de TEOM - pour 2010 - les locaux à usage industriel ou commercial suivants :

- SCI KOLOREAK (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI ATERBEAN (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI ARGI (ZI Les Pignadas- 64 240 Hasparren).
- BERHO Pierre (Avenue Léon Guichené - 64 240 Hasparren).
- ELISSALDE Jean (Chemin Bordaberria - 64 240 Briscous).
- FOURCADE Fernand (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- FOURCADE Fernand (Rue Francis Jammes - 64 240 Hasparren).
- SCI AITA SEME (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- IRIBERRY Joseph (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI CAPDEVILLE (ZA Zaliondoa - 64 240 Hasparren).

- DABBADIE Jean-Baptiste - PFG - (Rue Francis Jammes - 64 240 Hasparren).

Monsieur Jean-Michel HARGOUS se déclare réservé quant au bien fondé de ces exonérations. Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit d'exonérations de droit prévues par le CGI.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Vote : Pour : 12 - Abstention : 1 (HARGOUS Jean-Michel).

Accord à la majorité du Comité Syndical.

#### **4 / Questions diverses.**

- Etude d'optimisation de la gestion des collectes réalisée par le bureau d'étude INDDIGO :

Monsieur Xabi IRIGOYEN rappelle que comme convenu lors du Comité Syndical en date du 12/03/09, il a été demandé au bureau d'études INDDIGO de procéder à l'étude des leviers d'optimisation suivants :

- *Levier 1 (Changement des modalités de collecte des JRM) conjugué au levier 3 (Modification de la collecte sélective).*
- *Levier 4 : Collecte avec un seul ripeur pour les zones en bacs de regroupement.*

Monsieur Xabi IRIGOYEN présente les principaux enseignements de cette étude :

- *Leviers 1 et 3 : Ces leviers permettraient d'une part, d'optimiser l'utilisation du parc de conteneurs et de colonnes et d'autre part, de faciliter le geste tri. Le bureau d'études INDDIGO a, par conséquent, été chargé de travailler les conditions de mise en œuvre de ces modifications du système de collecte des JRM pour une mise en place au 01/01/2011.*
- *Levier 4 : Cette option génère un investissement de 275 000 € HT (remplacement du parc de conteneurs) et n'est donc pas envisageable dans l'immédiat.*

- Etude sur la valorisation des boues de la future station d'épuration (STEP) de Hasparren :

Monsieur Jakes Arguindeguy rappelle que lors du Comité Syndical du 12/03/09, a été présenté le projet d'étude sur la valorisation des boues de STEP que la commune de Hasparren envisage de mener sur sa nouvelle station de 8 000 équivalent/habitant.

Cette étude a pour objet de valider la faisabilité d'une technique d'aération pilotée par une sonde de température permettant de produire un compost de grande qualité. Or, cette filière de traitement suppose de disposer d'un gisement de déchets verts conséquent d'où, la nécessité - si cette solution de valorisation est retenue - de conventionner avec le syndicat mixte Bil Ta Garbi pour bénéficier des déchets verts récupérés en déchetterie.

Monsieur Jakes Arguindeguy présente les résultats de l'étude qui montre que :

- *Le gisement de déchets verts du territoire est suffisant pour satisfaire les besoins de la future STEP de la commune de Hasparren (soit 40 Tonnes/mois).*
- *Le compost produit devra être un compost normé (NFU 44-095) afin de permettre à ce dernier de passer d'un statut de déchet à celui de produit.*

Monsieur Jakes Arguindeguy rajoute que la question restant à trancher concerne l'utilisation de ce compost. En effet, plusieurs solutions peuvent être retenues :

- *Utilisation par les services JEV des communes.*
  - *Mise à disposition en libre service dans les déchetteries.*
  - *Distribution aux professionnels du secteur (Pépinières....).*
- Fréquentation de la nouvelle Déchetterie de Briscous ouverte depuis le 01/07/09 :

Le Comité Syndical prend connaissance de données chiffrées concernant la fréquentation de la nouvelle déchetterie de Briscous. Plus de 1 200 administrés / mois ont utilisé ce nouvel équipement prouvant ainsi toute son utilité.

La séance est levée à 21 H 45